Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20241212-DEL2024-87-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 12 décembre 2024
DEL-2024-87

Nombre :
* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 35
* de Représentés : 5
* de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Christiane MARIOTTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO,

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI , M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNONCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, , M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre-Pascal PIACENTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: M57: Quatrième édition du Festival « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro- Demande de plan de financement et validation de l'action.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 16 décembre. 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 décembre 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes, sous la présidence de Antoine POLI.
Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANTOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En 2025, conformément au principe d'itinérance voulu lors de la création de la manifestation, ce sera au tour de la microrégion de la Casinca d'accueillir la 4e édition du festival "Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di quì è d'altrò".
Après expertise des services et avis de la commission "Patrimoine" rendu à ce sujet le 23 octobre dernier, il s'avère que Loreto di Casinca apparait techniquement comme le meilleur choix pour le lieu principal d'implantation de l'édition 2025.

En tenant compte du souhait de positionner la manifestation en avant saison estivale, des diverses contraintes festives imposées par le calendrier, de la tenue des autres événements voisins et de la volonté des élus de pérenniser la journée dédiée aux scolaires (et donc d'abandonner une programmation pour le week-end de l'Ascension), ladite commission "Patrimoine" a proposé de retenir les 16, 17 et 18 mai 2025 comme dates prévisionnelles de la 4e édition du festival.

L'édition 2025 se tiendra sur 3 journées (vendredi, samedi et dimanche). Elle proposera, à travers de nombreuses animations gratuites (ateliers scolaires et grand public, tables rondes, spectacles, soirées-concerts, visites guidées…) faisant appel à des activités ou disciplines culturelles et artistiques variées, une programmation éclectique, accessible à tous et largement ouverte vers l'extérieur. L'ouverture en direction de l'espace tyrrhénien sera d'ailleurs particulièrement marquée du fait du démarrage du programme européen "Castour" auquel prend part la communauté de communes et qui vise à créer des itinéraires culturels et naturels valorisant la culture de la châtaigne. Le volet festif, coopératif et culturel sera complété par une dimension économique puisque l'une des finalités de l'opération est aussi de constituer une vitrine du territoire, de ses atouts, de ses spécificités, de ses traditions mais également de ses productions et de ses savoir-faire afin de contribuer à l'attractivité de ses différentes composantes géographiques. Comme pour les éditions précédentes, une trentaine d'exposants locaux sont attendus (artisans, producteurs, artistes…).

Le coût total du projet de la manifestation s'élève à **50 000.00 €.**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par le biais de la mesure 3.1-C "FESTILOCHI" du règlement des aides à la culture de la Collectivité de Corse, et d'avoir recours, à nouveau, à une aide auprès de la Direction de la Jeunesse de la Collectivité de Corse afin de pouvoir bénéficier de 10% de financement public supplémentaire.

Dans le cadre de ce projet, le plan de financement proposé est le suivant :

Organismes	**%**	**Montant H. T**
Collectivité de Corse (Mesure 3.1-C "FESTILOCHI" du règlement des aides pour la culture)	70 %	35 000 €
Collectivité de Corse (Mesure de soutien aux collectivités du règlement des aides en faveur de la jeunesse)	10 %	5 000 €
Communauté de communes	20 %	10 000 €
TOTAL	**100 %**	**50 000 €**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

VU les statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca,

CONSIDERANT l'avis favorable émis à ce sujet par la commission « Patrimoine » en date du 23 octobre 2024,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement la quatrième édition du Festival « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro.

- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la CASTAGNICCIA-CASINCA
Le Président
Haute-Corse

Antoine POLI